



Assemblée générale

Distr. générale
8 octobre 2014
Français
Original : anglais

Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement

Apia, 1^{er}-4 septembre 2014

Point 9 de l'ordre du jour

Rapport des dialogues multipartites de partenaires

Résumés établis par les Présidents des dialogues multipartites de partenaires*

I. Développement économique durable

Président : Barbade

(1^{er} septembre, de 15 heures à 18 heures)

1. Il est possible pour les petits États insulaires en développement de réaliser un développement économique durable s'ils s'attachent à accroître la productivité économique, créent des revenus et des emplois en exploitant leurs ressources d'une manière rationnelle et accordent une attention particulière à la gestion durable des ressources naturelles et humaines.
2. Ce faisant, les petits États insulaires en développement doivent procéder à une planification intégrée des activités économiques afin de dissocier le développement économique de la dégradation de l'environnement. Il leur faut aussi renforcer les capacités et investir dans le développement de l'infrastructure et la création d'emplois, en particulier dans les domaines de l'informatique et des services financiers.
3. Beaucoup de petits États insulaires en développement ont une vaste zone économique exclusive, qui représente un fort potentiel économique en termes de pêche, de tourisme et d'exploration des ressources des fonds marins, potentiel d'autant plus précieux que leurs ressources sont limitées.
4. Les changements climatiques constituent la toile de fond de ces débats. À cet égard, les possibilités d'exploitation des sources d'énergie renouvelables ne manquent pas. Dans les îles, l'énergie carbonée est tellement coûteuse qu'il ne serait pas nécessaire de subventionner l'exploitation des sources d'énergie renouvelables, et les petits États insulaires en développement offrent la possibilité d'exploiter ces sources d'énergie à un coût raisonnable.

* Présentés à la huitième réunion plénière, le 4 septembre 2014.



5. Les problèmes économiques appellent des solutions novatrices, comme la conversion de dettes en investissements écologiques. Il importe également de mobiliser les ressources nationales. La population doit être associée à toutes ces initiatives pour que les réformes soient approuvées au niveau local.
6. On a présenté un certain nombre de partenariats existants et nouveaux qui pourraient être renforcés et reproduits dans d'autres petits États insulaires en développement et fournir des enseignements utiles.
7. Ces partenariats portent sur les domaines suivants : la promotion des petites entreprises; le tourisme durable; le jumelage d'entreprises; la gestion des finances publiques; la promotion du commerce; le renforcement du pouvoir économique des femmes; la culture perlière durable; la formation professionnelle des jeunes; la veille économique à l'aide des technologies de l'information et des communications; la poursuite des activités en cas de catastrophe naturelle; les sources d'énergie renouvelables; l'énergie propre; l'agriculture biologique et les chaînes de valorisation.

II. Changement climatique et gestion des risques de catastrophe

Coprésidents : Espagne et Japon

(2 septembre, de 10 heures à 13 heures)

8. Pour les petits États insulaires en développement, le changement climatique et les catastrophes naturelles sont deux des plus grandes difficultés à surmonter, mais ces difficultés peuvent aussi leur ouvrir des perspectives. L'expérience qu'ils acquièrent peut donner des enseignements utiles à d'autres pays. Ils doivent adopter des mesures, notamment renforcer la coordination entre les donateurs, établir des politiques communes et définir clairement les priorités. Ils doivent intégrer le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe dans leur politique de développement afin de garantir une action intégrée et coordonnée, de réduire au minimum les doublons et d'éviter d'élaborer des politiques contradictoires, ainsi que de faire le meilleur usage possible des ressources dont ils disposent.
9. La troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement a démontré que, dans le cadre des partenariats qui viennent d'être établis, des mesures robustes doivent être adoptées rapidement afin de renforcer la résilience des petits États insulaires en développement et leur capacité de lutter contre le changement climatique pour le bien de leur population. Ces nouveaux partenariats doivent atteindre rapidement leur vitesse de croisière, car le changement climatique et les catastrophes sont plus que jamais une préoccupation immédiate et pressante.
10. La transition à une croissance économique durable et à une société à faible émission de carbone est indispensable pour renforcer la résilience et garantir des ressources financières suffisantes pour le développement économique et social. Les technologies propres novatrices sont indispensables, de même que le renforcement soutenu des capacités dans les petits États insulaires en développement pour permettre à ces États de s'adapter au changement climatique et de gérer les risques de catastrophe.

11. Pour garantir la bonne application des mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets et l'élaboration de stratégies efficaces de réduction des risques de catastrophe, il importe que les partenariats incluent diverses parties prenantes, y compris les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile et les collectivités locales. Toutes ces parties prenantes doivent se sentir impliquées dans les partenariats et dans leur gestion. En appliquant le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015, les petits États insulaires en développement se sont rendu compte qu'il y a très peu de différence entre la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique, en particulier à l'échelle locale.

12. De nombreux partenariats ont été salués à la réunion, dont : la surveillance météorologique et les exercices d'évacuation; l'établissement de cartes des risques d'inondation pour les petits États insulaires en développement; l'Alliance mondiale contre le changement climatique; un partenariat pour les sources d'énergie renouvelables dans le Pacifique; un projet modulable relatif à l'eau et à l'énergie renouvelable dans les îles Canaries, qui partagent des technologies avec le Cabo Verde et d'autres petits États insulaires en développement; la promotion de l'investissement dans les secteurs de la pêche et du tourisme; l'intégration de la sécurité alimentaire et énergétique dans les plans de développement; et l'investissement dans le renforcement de la résilience par l'intermédiaire du Dispositif d'assurance catastrophes naturelles pour les Caraïbes.

III. Le développement social dans les petits États insulaires en développement, la santé et les maladies non transmissibles, les jeunes et les femmes

Président : Trinité-et-Tobago

(2 septembre, de 15 heures à 18 heures)

13. Moteur de développement durable, le développement social suppose l'établissement d'un modèle de capital social fondé sur la confiance, la justice sociale, l'intégration sociale, des moyens de subsistance durables et des collectivités sans danger ayant accès aux biens et aux services essentiels.

14. Le patrimoine et la culture rendent la société dynamique et forment la cohésion sociale. Le patrimoine culturel matériel et immatériel, y compris le patrimoine culturel subaquatique, devrait être préservé et défendu parce qu'il a une valeur intrinsèque mais aussi parce qu'il peut stimuler le développement économique durable.

15. Beaucoup de petits États insulaires en développement ont une population relativement jeune. Si ces jeunes ont la possibilité de contribuer à la communauté et de mener une vie productive, la société de ces États ne pourra que recueillir un dividende démographique.

16. La qualité de l'enseignement joue un rôle déterminant dans l'inclusion et la mobilité sociales, l'autonomisation des femmes et des filles, la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles, la lutte contre les maladies, y compris le VIH/sida, la préservation de la santé sexuelle et procréative, et le développement et la nutrition de l'enfant. Dans les petits États insulaires en développement, les systèmes

d'enseignement actuels forment des demandeurs d'emploi, mais ce dont ces pays ont besoin sont des créateurs d'emplois et des entrepreneurs. Les programmes de mentorat et de formation par des pairs destinés aux jeunes devraient être généralisés.

17. Les problèmes liés aux inégalités entre les sexes, comme la faible participation des femmes à la prise de décisions, les écarts de salaire entre hommes et femmes et la violence à l'égard des femmes et des filles, doivent être dûment traités.

18. Les maladies non transmissibles sont une épidémie dans les petits États insulaires en développement, aussi bien dans le Pacifique que dans les Caraïbes; elles écourtent les existences et compromettent le développement social sous tous ses aspects. Les partenariats établis pour lutter contre ces maladies doivent associer l'ensemble de la société et être multisectoriels et interrégionaux. Il faut s'attacher à promouvoir, par des activités de sensibilisation, une alimentation saine, ce qui souvent veut dire retourner à des modes d'alimentation traditionnels et réglementer les produits alimentaires transformés, qu'ils soient nationaux ou importés.

19. Les partenariats qui ont été salués sont Apia Challenge et des partenariats portant sur : la lutte contre les maladies non transmissibles dans le Pacifique; l'amélioration de la nutrition pour lutter contre les maladies non transmissibles; la promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes; l'éducation; l'autonomisation des femmes; la santé dans les petits États insulaires en développement; les marchés agricoles nocturnes; les femmes et les marchés; la microfinance au service des femmes; l'insuline pour la vie; l'éducation sexuelle des jeunes; la prévention de la violence sexiste; et le bénévolat d'entreprise.

IV. Énergie durable

Président : Roumanie

(3 septembre, de 10 heures à 13 heures)

20. Pour tous les petits États insulaires en développement, les sources d'énergie durable fiables et peu coûteuses constituent un moyen essentiel pour lutter contre la pauvreté et parvenir au développement durable.

21. Même s'ils doivent faire face à beaucoup de problèmes comme le changement climatique et la dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles, les petits États insulaires en développement sont riches en ressources énergétiques renouvelables et ont à présent la possibilité d'être à l'avant-garde d'une transformation majeure à l'échelle mondiale vers une économie plus verte grâce à l'utilisation de technologies énergétiques à faible émission de carbone et de systèmes énergétiques durables.

22. Pour que les petits États insulaires en développement disposent de l'énergie durable, il faut des conditions propices, des politiques nationales appropriées et un appui international en matière de transfert de technologie, de renforcement des capacités et d'investissement. Le secteur privé devra jouer un rôle essentiel et coopérer avec le secteur public et d'autres parties prenantes.

23. Les secteurs énergétiques doivent faire l'objet d'une évaluation complète et intégrée, qui devra être effectuée pays par pays. Il existe déjà des partenariats qui contribuent à accélérer la transformation énergétique. Les technologies conçues

pour répondre aux besoins et à la situation des petits États insulaires en développement sont en passe de devenir disponibles.

24. L'appui international aux petits États insulaires en développement sera renforcé par l'objectif de développement durable relatif à l'énergie qu'il est proposé d'inclure dans le programme de développement pour l'après-2015. Par ailleurs, les objectifs de l'initiative Énergie durable pour tous sont des objectifs importants que les petits États insulaires en développement doivent atteindre, car ils concernent l'accès à l'énergie durable, les sources d'énergie renouvelables et l'efficacité énergétique.

25. Les petits États insulaires en développement pourraient offrir au monde des exemples de réussite pour ce qui est de réaliser un développement durable et de garantir l'accès à l'énergie durable à tous. La diminution du coût des technologies, la nécessité de décarboner l'énergie pour lutter contre le changement climatique, des exemples éclatants de succès, de meilleurs modèles commerciaux et des possibilités d'investissement ouvrent des perspectives qu'ils doivent mettre à profit. L'établissement de partenariats avec les dirigeants politiques, le renforcement des compétences techniques, le financement et la participation des collectivités sont indispensables pour accélérer la transformation des secteurs énergétiques des petits États insulaires en développement.

26. Parmi les nombreux partenariats salués, on notera les suivants : l'initiative Lighthouse, de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables; le partenariat entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande pour l'accès à l'énergie; le programme sur les sources d'énergie renouvelables; et l'adaptation aux changements climatiques dans les petits États insulaires en développement du Pacifique; ainsi que le projet de renforcement du réseau électrique pour promouvoir l'efficacité énergétique dans les Caraïbes.

V. Les océans, les mers et la biodiversité

Président : Maurice

(3 septembre, de 15 heures à 18 heures)

27. Les petits États insulaires en développement entretiennent avec les océans et les mers des liens sur les plans économique, social, culturel et environnemental. Ils sont de ce fait bien placés pour mener des activités économiques durables liées aux océans.

28. Les océans font partie de la vie de tous les jours dans les petits États insulaires en développement et contribuent beaucoup à l'activité économique de ces États, en particulier dans les secteurs de la pêche et du tourisme. Cela étant, l'exploitation non durable des ressources marines, notamment la surexploitation des fonds de pêche à des fins commerciales et la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, a conduit à la diminution rapide des bancs de pêche.

29. Il est indispensable de promouvoir l'exploitation durable des ressources marines pour garantir la sécurité alimentaire à long terme et protéger la biodiversité marine. La gestion efficace des zones côtières et marines exige l'adoption d'une approche globale et intégrée.

30. Les petits États insulaires en développement sont la conscience de l'humanité en ce qui concerne le changement climatique, les océans et les mers et la

biodiversité. Ils continuent d'appeler l'attention sur ces questions dans les négociations internationales.

31. Pour ce qui est des océans, des mers et de la biodiversité, les partenariats à établir peuvent porter sur la sécurité alimentaire, l'énergie, le tourisme, les minéraux, la protection de la diversité biologique, le financement, la technologie et les effets du changement climatique sur les océans et les mers.

32. Il convient d'appliquer une approche intégrée et écosystémique à la gestion et à la gouvernance des activités et des espaces marins afin de développer les économies marines, en coopération et en coordination avec les parties prenantes à tous les niveaux.

33. L'établissement de partenariats efficaces en vue du renforcement durable des capacités des petits États insulaires en développement exige la définition claire d'objectifs réalisables répondant aux besoins et priorités de ces États, ainsi que des ressources financières suffisantes.

34. L'établissement de partenariats au niveau local nécessite l'accès à des données pertinentes et exactes grâce aux technologies de l'information et des communications, ainsi qu'à des plateformes qui rapprochent demandeurs et fournisseurs de ressources financières. Ces plateformes et les bases de données sous-jacentes seraient assimilables à un océan sans frontières, rattachant les collectivités locales et les petits États insulaires en développement aux partenaires du monde entier.

35. Les partenariats sont nécessaires au développement de l'économie marine des petits États insulaires en développement car ils contribuent à la formation de revenus, à la création d'emplois, à l'élimination de la pauvreté et à l'inclusion sociale. Étant donné le rôle capital des océans dans l'économie de ces États, la réduction de la pollution de l'eau et la protection de la biodiversité et des écosystèmes marins sont primordiales.

36. Les minéraux et les hydrocarbures devraient être l'un des principaux secteurs intéressant les nouveaux partenariats, notamment les partenariats entre petits États insulaires en développement, lesquels devraient couvrir les questions telles que les cadres juridiques et politiques régissant les licences et les questions de réglementation, les contrats d'exploration, une nouvelle évaluation de l'impact sur l'environnement et la gestion rationnelle des revenus dans l'intérêt des générations futures.

37. L'établissement de partenariats serait également nécessaire pour la mise en place de nouveaux plans de développement couvrant la gestion durable des océans, la gestion des zones économiques exclusives, la gestion des zones côtières et le renforcement des capacités correspondantes.

38. Les partenariats qui ont été salués portent sur les domaines suivants : la conservation et la pêche; la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée; les parcs marins à usages multiples; la protection de la biodiversité dans les zones économiques exclusives; la protection de l'environnement marin des déversements provenant des navires; l'acidification des océans; un réseau mondial d'observation du carbone océanique; la conservation dans les Caraïbes; la prospection et l'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins; le développement de l'économie verte; la coopération stratégique entre les petits États insulaires en développement sur la biodiversité et la foresterie; la coopération scientifique dans le domaine marin; le renforcement des capacités dans le domaine marin; la gestion

efficace des zones marines; la protection des réfugiés en mer; et un cadre mondial de services climatiques pour les petits États insulaires en développement.

VI. Eau et assainissement, sécurité alimentaire et gestion des déchets

Président : Seychelles

(4 septembre, de 10 heures à 13 heures)

39. La pénurie d'eau, l'insuffisance des services d'assainissement, l'insécurité alimentaire et la mauvaise gestion des déchets sont les problèmes interdépendants auxquels les petits États insulaires en développement sont confrontés. Ces problèmes sont encore aggravés par l'accroissement démographique et le changement climatique, ainsi que par les catastrophes hydrologiques produites par le changement climatique.

40. Ces problèmes ne peuvent pas être résolus à l'échelle du pays ou par le gouvernement seul mais exigent l'établissement, aux niveaux national et international, de partenariats multipartites, notamment avec d'autres petits États insulaires en développement, la société civile, le secteur privé, les chercheurs, les donateurs traditionnels et les nouveaux partenaires de développement des pays émergents.

41. La coopération entre les diverses parties concernées est d'une importance primordiale, en particulier avec le secteur privé, qui détient le savoir-faire, les capacités et les technologies et qui peut faire agir les mécanismes du marché et promouvoir l'innovation. L'établissement de partenariats public-privé est donc particulièrement indiqué.

42. L'eau est une ressource essentielle, indispensable à la vie de l'homme. Les phénomènes climatiques extrêmes ont conduit à la surexploitation des nappes souterraines et à l'exploitation d'usines de dessalement de l'eau de mer qui font grimper les dépenses énergétiques.

43. Il faut d'urgence améliorer la mise au point et la diffusion de technologies spéciales pour les îles, renforcer la collecte et la mise en commun de données, et renforcer les capacités humaines en vue du règlement de ces problèmes et de la mise au point de technologies écologiques.

44. Une bonne gestion de l'eau signifie une gestion intégrée qui tient compte de toutes les étapes du cycle de l'eau.

45. La Journée mondiale de l'eau, qui est célébrée chaque année, montre combien les partenariats et les activités de sensibilisation sont importants pour améliorer l'accès à l'eau sans risque pour la santé.

46. Les problèmes de l'eau sont étroitement liés aux problèmes d'assainissement. Des systèmes d'assainissement qui sont médiocres et déficients compromettent la qualité de l'eau et l'alimentation en eau, au préjudice de la santé infantile et maternelle, et aggravent les risques de décès liés aux maladies évitables comme le paludisme et la diarrhée.

47. Les femmes et les filles pâtissent de manière disproportionnée de l'insuffisance des services d'assainissement et du manque d'accès à l'eau.

Elles s'exposent de plus en plus au risque de violence sexuelle si elles doivent aller à pied jusqu'aux sources d'eau ou déféquer à l'air libre. Par conséquent, les adolescentes sont souvent retirées de l'école par leurs parents s'il n'y a pas de toilettes pour filles dans l'établissement et privées d'éducation.

48. Le 19 novembre a été proclamée Journée mondiale des toilettes par l'ONU afin d'attirer l'attention sur les problèmes d'assainissement dans le monde.

49. Les petits États insulaires en développement sont importateurs nets de produits alimentaires. Les sols fertiles y sont peu nombreux et l'agriculture dispute les terres aux autres secteurs économiques comme l'infrastructure et le tourisme. La production vivrière requiert elle aussi une bonne gestion de l'eau.

50. La diminution de la production agricole conduit à une utilisation accrue d'engrais et de pesticides, ce qui compromet la qualité de l'eau et des sols et augmente le coût de production. Le changement climatique aggrave encore tous ces problèmes. Les mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets sont nécessaires.

51. La sécurité alimentaire et la nutrition sont étroitement liées et posent de grands problèmes aux petits États insulaires en développement. Ces États font face à une crise sanitaire croissante compte tenu de la hausse alarmante du taux d'obésité causée par une mauvaise alimentation.

52. Le fait d'être importateurs nets de produits alimentaires grève le budget des petits États insulaires en développement et limite la possibilité de se procurer des aliments nutritifs dans ces pays. Le libre-échange n'améliorera pas nécessairement l'alimentation et la nutrition. La distribution et l'importation de produits alimentaires doivent être davantage axées sur la santé et il faut réglementer les importations de vivres et sensibiliser le public.

53. La production agricole doit être gérée de manière intégrée étant donné son incidence sur l'eau, la qualité des sols, la productivité et l'emploi de fertilisants et d'autres produits chimiques. Les partenariats peuvent jouer là un rôle de catalyseur, par exemple sous la forme de coopératives agricoles et alimentaires qui produisent des aliments nutritifs et créent des emplois locaux, notamment pour les femmes.

54. La production et la gestion des déchets sont un problème qui touche le monde entier, mais plus spécialement les petits États insulaires en développement. Les décharges qu'ils utilisent sont coûteuses, exigent une bonne gestion, sont inesthétiques, attirent des parasites et, par leur proximité des agglomérations, peuvent mettre en danger la santé de la population voisine.

55. Les partenariats qui ont été salués portent sur les domaines suivants : l'apprentissage communautaire sur la qualité de l'eau en milieu rural; les sciences de l'eau; les coalitions hygiéniques pour l'amélioration de l'assainissement; l'agriculture biologique; les coopératives agricoles et alimentaires; l'horticulture; l'élevage; la promotion de l'investissement dans l'agriculture; la recherche agricole; l'amélioration de la qualité des aliments; la production alimentaire locale; la sécurité en milieu agricole et la sécurité alimentaire; l'accès à la propriété intellectuelle, notamment les technologies adaptées aux petites îles; la gestion intégrée des déchets; la technologie de valorisation énergétique des déchets; et la gestion des eaux usées dans les atolls.